

République Française

Alpes de Haute Provence

Commune de BANON

Séance du lundi 01 octobre 2018

Date de la convocation :
24/09/2018

*L'an deux mille dix-huit et le premier octobre l'assemblée
régulièrement convoquée,*

Membres en exercice :
15

s'est réunie sous la présidence de Philippe WAGNER, Maire.

Présents :
11

Présents :

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Christian BOURRELLY, José CHARROUX, Marie-Claude CLAEYS, Stéphanie GIOVANNONI, Paul LOMBARD, Cyrille PRACHE, Michèle MOUTTE, Eric ROBIN

Votants :
11

Secrétaire de séance:
Michèle MOUTTE

Excusés :

Représentés :

Monsieur Daniel DELORY par Madame Michèle MOUTTE

Absents :

Louis BREMOND, Sandra CAMPIONE, Cathie MAZZOLINI

DE 2018 043

Objet: Convention "Festival les Glotte-trotteurs"

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un projet culturel à destination des familles.

Il s'agit d'un spectacle de Boubacar Ndiaye, conteur professionnel, qui aura lieu dans la salle intercommunale de Banon, le jeudi 15 novembre 2018, dans le cadre du 4^{ème} Festival de Contes « Les Glotte-Trotteurs ».

Ce festival, organisé par l'association « De Bouche à Oreilles », se déroulera du 7 octobre au 25 novembre 2018 en divers points du territoire de Haute-Provence.

La soirée proposée sera accessible en priorité aux scolaires de Banon, ainsi qu'au public extérieur en fonction des places disponibles.

Le coût global du spectacle s'élevant à 500 EUR TTC, il est convenu que la commune versera à l'association organisatrice la somme correspondant à la différence entre le coût total du spectacle et le montant des recettes (scolaires + public extérieur) si celles-ci sont inférieures au coût total du spectacle. Dans le cas où la somme des recettes serait supérieure au coût global de 500 EUR, le bénéfice reviendrait à l'association "De Bouche à Oreilles" pour la gestion des frais annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

avec 1 abstention (Paul LOMBARD) et 11 voix pour,

- **Donne un avis favorable** sur le projet proposé ;
- **Autorise Monsieur le Maire** à signer la convention de prestation de services au profit de l'association "De Bouches à Oreilles".

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

